

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Fiche adoptée lors du Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Au niveau départemental, sur l'ensemble du territoire

Assistance en maîtrise des risques : avis simples

- Conception d'une Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).
- Dans le domaine de la gestion des risques :
 - * d Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) ;
 - * brûlage dirigé ;
 - * Plan de Prévention des Risques (PPR)...
- Pour les plans de continuité, le plan communal de sauvegarde, les Dispositifs Préventifs de Secours (DPS)...

Prestations intégrées à l'adhésion

Logistique

- navette logistique intra départementale : acheminement de colis et de courriers via la navette du SDIS, sur la base de ses programmes et circuits ;
- présentation du modèle SDIS 05 de gestion des Équipements de Protection Individuelle (EPI) ;
- participation à une campagne annuelle de contrôle des EPI et petits matériels du SDIS.

Protocole : conseils

- organisation de cérémonies (remise de médailles, de prix ...) ;
- communication ciblée : événementielle, institutionnelle, évènement particulièrement sensible, tel que le décès d'un agent en service ;
- organisation d'obsèques avec hommage officiel.

Prestations à la vacation : font l'objet d'une convention

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges permettant la consultation d'un bureau d'étude :

- En maîtrise des risques :

- planification d'urgence ;
- plan de continuité d'activité ;
- plan communal de sauvegarde ;
- plan d'intervention pour le déclenchement préventif des avalanches...

- Gestion de la sécurité des manifestations rassemblant du public : élaboration des Dispositifs Préventifs de Secours (DPS).

Avis complexes sur les plans et leur mise en œuvre.

Logistique : Équipements de Protection Individuelle

- aide à la mise en place d'une campagne de contrôle des EPI ;
 - contrôle des EPI réalisé par le SDIS directement ;
- dans la limite des compétences de la collectivité et de leurs agents.